

# COMMUNIQUÉ A LA PRESSE



## V A L L O U R E C

### **AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION POUR UN MONTANT DE 125 MILLIONS D'EUROS**

*Boulogne-Billancourt, le 16 juin 2005* - Vallourec, leader mondial de la production de tubes sans soudure en acier et de produits tubulaires spécifiques pour applications industrielles, annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant de 124 981 908,40 euros, prime d'émission incluse.

Cette augmentation de capital par création de 706 312 actions nouvelles au nominal de 20 euros, à souscrire au prix de 176,95 euros par action, est réalisée avec droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires de Vallourec à raison de 1 action nouvelle pour 14 actions anciennes.

Les droits seront détachés le 20 juin 2005 pour les actionnaires inscrits en compte le 17 juin 2005 après clôture de la séance de bourse. La période de souscription des actions nouvelles commencera le lundi 20 juin 2005 et se terminera le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2005 inclus. Durant cette période, les droits préférentiels de souscription seront négociables et cotés sur l'Eurolist d'Euronext Paris. Les souscriptions à titre réductible seront admises. L'émission et la cotation des actions nouvelles devraient intervenir le 13 juillet 2005.

Salzgitter / Mannesmannröhren-Werke GmbH et le groupe Bolloré se sont engagés à souscrire à l'augmentation de capital à hauteur de leur participation dans Vallourec, soit respectivement 22,61% et 24,92%.

Le solde est garanti par un syndicat bancaire dirigé par CALYON et Société Générale.

Le Groupe rappelle que cette augmentation de capital est destinée à financer en partie l'acquisition, pour un montant de 545 millions d'euros, des 45% détenus par Salzgitter / Mannesmannröhren-Werke GmbH dans V & M TUBES, principale filiale de Vallourec. Le solde du financement de l'acquisition sera constitué par de la trésorerie disponible et un emprunt bancaire à long terme. Le ratio d'endettement (dette nette / fonds propres) de Vallourec sera limité à environ 40% post-acquisition.

Cette acquisition permettra à Vallourec de porter sa participation de 55 à 100% et d'avoir ainsi accès à la totalité du résultat net réalisé et du cash-flow dégagé par V & M TUBES.

L'acquisition va également donner à Vallourec une plus grande marge de manœuvre opérationnelle et financière pour la mise en œuvre de sa stratégie. Elle assurera à Vallourec la maîtrise totale de son principal actif industriel et mettra fin aux engagements qui avaient accompagné la création de V & M TUBES en 1997, en particulier les clauses portant sur les « domaines réservés » et sur le changement de contrôle.



## NE PAS DIFFUSER AUX ETATS UNIS, AU CANADA, AU JAPON ET EN AUSTRALIE

Enfin, Vallourec avait indiqué le 7 juin dernier n'être plus dans l'attente que de l'accord des autorités de la concurrence autrichiennes pour procéder à cette acquisition. Cette autorisation a été obtenue le 14 juin et complète donc les accords obtenus précédemment de la part des autorités de la concurrence de quatre pays concernés dont l'Allemagne et la France. Le Groupe envisage à présent que l'acquisition pourrait être finalisée avant la fin du mois de juin 2005.

Un prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa n° 05-556 en date du 15 juin 2005 est disponible sans frais auprès des établissements désignés pour recevoir les souscriptions ainsi qu'au siège social de la société Vallourec. Il peut également être consulté sur le site Internet de la société Vallourec ([www.vallourec.com](http://www.vallourec.com)) et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Ce prospectus est composé du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 avril 2005 sous le numéro D.05-0497 et d'une note d'opération.

La notice légale sera insérée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 17 juin 2005

### **Agenda**

- Le dividende pour l'exercice 2004 sera mis en paiement le 6 juillet 2005
- Le chiffre d'affaires consolidé du 2<sup>ème</sup> trimestre 2005 sera publié le 27 juillet 2005
- Les résultats consolidés du 1<sup>er</sup> semestre 2005 seront publiés le 15 septembre 2005
- Le chiffre d'affaires consolidé du 3<sup>ème</sup> trimestre 2005 sera publié le 27 octobre 2005

### **A propos de Vallourec**

*Vallourec est leader mondial de la production de tubes sans soudure en acier et de produits tubulaires spécifiques pour applications industrielles (pétrole et gaz, énergie électrique, chimie et pétrochimie, automobile et mécanique).*

*Vallourec est coté sur l'Eurolist d'Euronext Paris (code ISIN : FR0000120354), est admis au SRD et fait partie des indices SBF 120, CAC Mid 100, NEXT 150. Classification FTSE ingénierie et biens d'équipement industriels.*

Certaines informations contenues dans ce communiqué portant sur les projets, objectifs et prévisions de Vallourec sont de nature prospective et sont basées sur les hypothèses et prévisions de la direction de Vallourec, qui sont fondées sur les informations actuellement à sa disposition. Ces informations de nature prospective sont soumises à des facteurs de risques et d'incertitude et les résultats ou événements réels sont susceptibles de différer sensiblement des informations prospectives fournies. Des précisions sur ces facteurs de risques et d'incertitude sont données dans le rapport annuel de la société.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions, tout Etat des Etats-Unis et le District de Columbia). Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du United States Securities Act de 1933, tel que modifié et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis ou à un ressortissant américain ou pour son compte, en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une exemption à l'obligation d'enregistrement prévue par le Securities Act. Il n'y aura pas d'offre au public de valeurs mobilières aux Etats-Unis.

### **Pour toute information, contacter :**

#### **Relations Investisseurs**

Henri REDIG

Vallourec

Tél : 01 49 09 38 28

Mail : [henri.redig@vallourec.fr](mailto:henri.redig@vallourec.fr)

[www.vallourec.com](http://www.vallourec.com)

#### **Relations Presse**

Fabrice BARON

Gavin Anderson & Company

Tél : 01 53 32 61 27

Mail : [fbaron@gavinanderson.fr](mailto:fbaron@gavinanderson.fr)



# V A L L O U R E C

## Principales caractéristiques de l'augmentation de capital par émission d'actions à souscrire en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

Visa n°05-556 délivré par l'Autorité des marchés financiers en date du 15 juin 2005  
Communiqué publié à la demande de l'Autorité des marchés financiers  
dans le cadre de son Règlement Général

<b>Emetteur</b>	Vallourec
<b>Classification sectorielle FTSE™</b>	
– groupe économique :	20, Industries généralistes
– secteur :	26, Ingénierie d'équipements industriels
– sous-secteur :	266, Ingénierie – Fabricants
<b>Code APE :</b>	741 J
<b>Nationalité :</b>	Française
<b>But de l'émission</b>	<p>L'opération d'augmentation de capital a pour objet de refinancer partiellement l'acquisition de la totalité des participations de Mannesmannröhren-Werke GmbH, filiale à 100% de Salzgitter, dans la société Vallourec &amp; Mannesmann Tubes ("V&amp;M Tubes") et dans ses filiales.</p> <p>L'opération consiste en l'acquisition liée et simultanée</p> <ul style="list-style-type: none"><li>(i) par Vallourec de la participation de 45% du capital de V&amp;M Tubes pour un montant de 534,4 millions d'euros,</li><li>(ii) par V&amp;M Tubes de 1% du capital de V&amp;M Deutschland GmbH pour un montant de 3,6 millions d'euros, et</li><li>(iii) par Vallourec &amp; Mannesmann Holdings Inc., filiale de V&amp;M Tubes, de 33,33% du capital de Vallourec &amp; Mannesmann Tubes Corp. pour un montant de 7 millions d'euros,</li></ul> <p>soit un montant global de 545 millions d'euros.</p> <p>A l'issue de cette opération Vallourec contrôlera directement 100% de V&amp;M Tubes et indirectement 100% des sociétés V&amp;M Deutschland GmbH et Vallourec &amp; Mannesmann Tubes Corp.</p>
<b>Réalisation de l'opération et levée des conditions suspensives</b>	<p>Le contrat d'acquisition de la participation susvisée a été conclu le 13 mai 2005, confirmant le protocole d'intention signé le 20 janvier 2005.</p> <p>Les autorisations de la part des autorités de contrôle de la concurrence ont été obtenues et les conditions suspensives sont réalisées.</p>
<b>Financement</b>	<p>L'acquisition sera financée en utilisant les fonds provenant d'une part de la trésorerie disponible de Vallourec, de V&amp;M Tubes et de Vallourec &amp; Mannesmann Holdings Inc et d'autre part d'un emprunt bancaire de 460 millions d'euros contracté par Vallourec à cet effet dont les caractéristiques et conditions ("covenants") figurent au chapitre VII de la Note d'Opération.</p>



## NE PAS DIFFUSER AUX ETATS UNIS, AU CANADA, AU JAPON ET EN AUSTRALIE

<b>Impacts comptables et financiers</b>	<p>La réalisation de l'opération d'acquisition des intérêts minoritaires dans V&amp;M Tubes et ses filiales, sera comptabilisée par Vallourec à la date de transfert juridique des titres, qui interviendra après le paiement effectif de ces titres.</p> <p>Les intérêts des minoritaires achetés seront donc intégrés dans le résultat du groupe Vallourec à partir de cette date.</p>
<b>Autorisations</b>	<p>Assemblée générale extraordinaire du 25 février 2005, délibération du Conseil de Surveillance du 20 janvier 2005, décision du Directoire du 15 juin 2005 et décision du Président du Directoire du 15 juin 2005.</p> <p>L'exercice des options de souscription d'actions a été suspendu à compter du 15 juin 2005 pour une durée maximum de trois mois.</p>
<b>Nombre d'actions nouvelles à émettre</b>	<p>Emission de 706 312 actions nouvelles de 20 euros de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital d'un montant nominal de 14 126 240 euros représentant 7,14% du capital et 6,45% des droits de vote sur la base du capital et du nombre de droits de vote de Vallourec arrêtés au 15 juin 2005.</p>
<b>Date de jouissance des actions nouvelles</b>	<p>Les actions nouvelles porteront jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, c'est-à-dire qu'elles donneront droit au paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2005 et aux exercices ultérieurs. Elles seront assimilées aux actions existantes à compter de leur émission.</p>
<b>Prix de souscription</b>	<p>176,95 euros par action, à libérer intégralement en espèces à la souscription, dont 20 euros de valeur nominale et 156,95 euros de prime d'émission.</p>
<b>Produit brut et produit net de l'émission</b>	<p>Le produit brut de l'émission s'élèvera à 124 981 908,40 euros, prime d'émission incluse.</p> <p>Le produit global net estimé de l'émission sera d'environ 122 millions d'euros après déduction de la rémunération des intermédiaires financiers et des frais juridiques et administratifs.</p>
<b>Place de cotation</b>	<p>Les actions Vallourec sont admises aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext Paris, compartiment A.</p>
<b>Droit préférentiel de souscription</b>	<p>La souscription des actions nouvelles est réservée, par préférence, aux propriétaires des actions composant le capital social existant, ou aux cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription qui pourront souscrire :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>à titre irréductible</b> : à raison de 1 action nouvelle pour 14 actions anciennes détenues, sans qu'il soit tenu compte des fractions d'actions ;</li><li>• <b>à titre réductible</b> : le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireront, en sus de celles leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription à titre irréductible. Le nombre d'actions allouées dans ce cadre sera, dans la limite de leur demande et du nombre d'actions à émettre non souscrites à titre irréductible, proportionnel au nombre d'actions anciennes dont les droits préférentiels de souscription auront été utilisés à l'appui de leur souscription à titre irréductible.</li></ul>
<b>Période de souscription</b>	<p>Du 20 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2005 inclus.</p>

## NE PAS DIFFUSER AUX ETATS UNIS, AU CANADA, AU JAPON ET EN AUSTRALIE

<b>Cotation des actions nouvelles</b>	<p>La date prévue pour l'admission des actions nouvelles aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext Paris est le 13 juillet 2005.</p> <p>Les actions nouvelles seront assimilées aux actions existantes à compter de leur émission.</p>								
<b>Intention de souscription des principaux actionnaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Salzgitter / Mannesmannröhren-Werke GmbH, qui détiennent 2.235.666 actions Vallourec représentant 22,61% du capital, se sont engagés auprès de Vallourec à souscrire à l'augmentation de capital à titre irréductible à hauteur de la totalité de leurs droits préférentiels de souscription.</li><li>• Groupe Bolloré, qui détient, directement et indirectement, 2.463.810 actions Vallourec représentant 24,92% du capital, s'est engagé auprès de Vallourec à souscrire à l'augmentation de capital à titre irréductible à hauteur de la totalité de ses droits préférentiels de souscription.</li></ul> <p>Ces engagements de souscription sont subordonnés au fait que le contrat de garantie conclu entre Vallourec et le syndicat bancaire visé ci-dessous soit en vigueur à la fin de la période de souscription.</p>								
<b>Garantie de souscription</b>	<p>La souscription de la totalité des actions nouvelles, à l'exclusion des actions nouvelles faisant l'objet d'engagements de souscription de la part des principaux actionnaires, sera garantie par un syndicat bancaire dirigé par CALYON et Société Générale dans les conditions fixées par un contrat signé le 15 juin 2005, lequel ne constituera pas une garantie irrévocable de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce. Le contrat de garantie pourrait être résilié dans certaines circonstances significatives jusqu'à la réalisation effective du règlement-livraison de l'augmentation de capital. Dans l'hypothèse d'une résiliation du contrat de garantie, l'augmentation de capital pourrait ne pas être réalisée.</p>								
<b>Cours de référence de l'action</b>	<p>Dernier cours coté de l'action Vallourec le 14 juin 2005 : 211,50 euros diminué de 3,20 euros correspondant au dividende net payable le 6 juillet 2005 soit 208,30 euros.</p>								
<b>Valeur théorique du droit préférentiel de souscription</b>	<p>Sur la base du cours de référence de l'action Vallourec de 208,30 euros, la valeur théorique estimée du droit préférentiel de souscription s'élève à 2,09 euros.</p>								
<b>Cotation du droit préférentiel de souscription</b>	<p>Les droits préférentiels de souscription seront détachés des actions le 20 juin 2005 et négociables sur l'Eurolist d'Euronext Paris pendant toute la période de souscription (code ISIN FR0010208967), soit du 20 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2005 inclus.</p>								
<b>Calendrier indicatif de l'augmentation de capital</b>	<table><tr><td>Visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus :</td><td>15 juin 2005</td></tr><tr><td>Publication de la notice légale au Bulletin des annonces légales obligatoires :</td><td>17 juin 2005</td></tr><tr><td>Ouverture de la période de souscription, détachement et début de la cotation des droits préférentiels de souscription :</td><td>20 juin 2005</td></tr><tr><td>Clôture de la période de souscription, fin de la cotation des droits préférentiels de souscription :</td><td>1<sup>er</sup> juillet 2005</td></tr></table>	Visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus :	15 juin 2005	Publication de la notice légale au Bulletin des annonces légales obligatoires :	17 juin 2005	Ouverture de la période de souscription, détachement et début de la cotation des droits préférentiels de souscription :	20 juin 2005	Clôture de la période de souscription, fin de la cotation des droits préférentiels de souscription :	1 <sup>er</sup> juillet 2005
Visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus :	15 juin 2005								
Publication de la notice légale au Bulletin des annonces légales obligatoires :	17 juin 2005								
Ouverture de la période de souscription, détachement et début de la cotation des droits préférentiels de souscription :	20 juin 2005								
Clôture de la période de souscription, fin de la cotation des droits préférentiels de souscription :	1 <sup>er</sup> juillet 2005								



Etablissement du certificat de dépôt des  
fonds - Emission des actions nouvelles –  
Règlement-livraison, admission des actions  
nouvelles aux négociations sur l'Eurolist  
d'Euronext Paris

13 juillet 2005

**Intermédiaires financiers – Versement  
des fonds – Centralisation**

Les demandes de souscription d'actions et les versements de fonds correspondants dans le cadre de l'augmentation de capital seront reçus des souscripteurs ou de leur intermédiaire financier habilité aux guichets en France de CALYON et de Société Générale. Les demandes de souscription d'actions et les versements de fonds correspondants des actionnaires dont les titres sont inscrits en compte nominatif pur seront reçus auprès de Crédit Agricole Investor Services Corporate Trust. Ils seront centralisés par Société Générale qui sera chargée d'établir un certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.

**Restrictions générales**

La diffusion du prospectus ou la vente des actions nouvelles et des droits préférentiels de souscription peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du prospectus doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Toute personne recevant le prospectus doit s'abstenir de le distribuer ou de le faire parvenir dans de tels pays, en contravention avec les lois et réglementations qui y sont applicables.

Toute personne qui, pour quelque cause que ce soit, transmettrait ou permettrait la transmission du prospectus dans de tels pays, doit attirer l'attention du destinataire sur les dispositions du présent paragraphe.

D'une façon générale, toute personne exerçant ses droits préférentiels de souscription hors de France devra s'assurer que cet exercice n'enfreint pas la législation applicable. Le prospectus ou tout autre document relatif à l'augmentation de capital, ne pourra être distribué hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables et ne pourra constituer une offre de souscription dans les pays où une telle offre enfreindrait la législation applicable.

**Responsable de l'information**

Monsieur Henri Redig  
Secrétaire Général / Directeur de la communication  
Tél. : +33 (0)1 49 09 38 24 – +33 (0)1 49 09 38 15  
Mél : henri.redig@vallourec.fr

**Mise à disposition du prospectus**

Des exemplaires du prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa n°05-556 en date du 15 juin 2005 sont disponibles sans frais auprès de CALYON et de Société Générale ainsi qu'au siège social de Vallourec, 130, rue de Sully, 92100 Boulogne-Billancourt.

Le prospectus peut être consulté sur le site Internet de Vallourec (<http://www.vallourec.com>) ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (<http://www.amf-france.org>).

Ce prospectus est composé du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 avril 2005 sous le numéro D.05-0497 et d'une note d'opération.

La notice légale sera publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 17 juin 2005.

*Certaines informations contenues dans ce communiqué portant sur les projets, objectifs et prévisions de Vallourec sont de nature prospective et sont basées sur les hypothèses et prévisions de la direction de Vallourec, qui sont fondées sur les informations actuellement à sa disposition. Ces informations de nature prospective sont soumises à des facteurs de risques et d'incertitude et les résultats ou événements réels sont susceptibles de différer sensiblement des informations prospectives fournies. Des précisions sur ces facteurs de risques et d'incertitude sont données dans le rapport annuel de la société.*

*Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions, tout Etat des Etats-Unis et le District de Columbia). Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du United States Securities Act de 1933, tel que modifié et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis ou à un ressortissant américain ou pour son compte, en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une exemption à l'obligation d'enregistrement prévue par le Securities Act. Il n'y aura pas d'offre au public de valeurs mobilières aux Etats-Unis.*